



# LES CONSEILS DU GERANT

Vous allez prochainement quitter l'appartement que vous louez dans l'immeuble que nous gérons.

De manière à ce que la remise du logement à votre successeur se fasse dans les meilleures conditions, nous vous communiquons quelques conseils pratiques afin de faciliter cette opération.

## ● Locaux vides

Les locaux doivent être vides de tout mobilier, complètement et soigneusement nettoyés (même si des travaux de remise en état sont prévus).

## ● Parquets

Soigneusement lessivés. En cas d'usure anormale (martèlement, griffures), remise en état par un professionnel.

## ● Carrelages, faïences et peintures lavables

Lessivés soigneusement avec du produit et matériel appropriés (non abrasifs).

## ● Moquettes

Si les moquettes vous appartiennent, l'état des lieux porte sur le revêtement de sol d'origine. Si vous avez convenu avec le locataire entrant la reprise de ces moquettes, nous présenter son accord écrit.

## ● Baignoire

L'émail doit être lisse. Ne pas utiliser de poudre abrasive, ni de papier de verre, mais un produit anti-calcaire.

## ● Flexible de douche et brise-jet

Doivent être nettoyés de tout dépôt et traces de calcaire. Dans le cas contraire, ils doivent être remplacés.

## ● Interrupteurs, prises électriques, prises TV

S'ils sont fissurés ou défectueux, les remplacer.

## ● Caves et galetas

Si en cours de bail, à l'insu du gérant, vous avez échangé la cave ou le galetas attribué à votre appartement, faites en sorte que l'ordre d'attribution ait été rétabli au jour de l'état des lieux. Les caves et galetas seront remis propres.

## ● Robinets

Ils ne doivent pas «goutter ». Dans le cas contraire, remplacer les joints.

## ● Ecoulements

Si le débit d'évacuation de l'évier, du lavabo, du bidet ou de la baignoire est insuffisant, faites appel à un installateur sanitaire pour les déboucher.

## ● Verres et savonnières

S'ils sont ébréchés ou fendus, ils doivent être remplacés par les mêmes modèles. Si ceux-ci ne se trouvent plus sur le marché, remplacer la garniture complète, les objets dépareillés devenant votre propriété.

## ● Four, plaques de cuisson, hotte

Les nettoyer, plaques de cuisson sans fissures et non bombées. Les plaques à gâteaux et grilles doivent être propres, sans taches. Les filtres de hotte de ventilation seront remplacés.

## ● Stores et sangles de stores

Les stores doivent être nettoyés et les sangles effilochées ou déchirées remplacées.

## ● Vitres et miroirs

S'ils sont fendus ou ébréchés, les remplacer.

## ● Doubles vitrages

Les faces internes des doubles-vitrages doivent aussi être nettoyées (4 faces).

## ● Clés

En cas de perte, remplacer le cylindre. S'adresser à votre gérant si les clés sont protégées.

## ● Annonce départ

Annoncer le départ auprès du contrôle des habitants et du fournisseur d'énergie.

### Remarques importantes

Même si les nettoyages sont effectués par une entreprise spécialisée, le locataire demeure responsable de remettre un appartement impeccablement nettoyé.

La date de l'état des lieux sera fixée ultérieurement par la régie.

Il sera établi en présence des locataires ou de leur représentant moyennant une procuration écrite.